Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE et SCIENCES POLITIQUES

Mercredi 17 juin 2026

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, ET l'étude critique de documents.

Répartition des points

Dissertation	10 points
Étude critique de documents	10 points

Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2.
Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation.

Sujet de dissertation 1
Les défis de la conquête de l'espace.

Sujet de dissertation 2
Protéger l'environnement depuis le XIX^{e} siècle.

Le candidat traitera l'étude critique de documents suivante.

Étude critique de documents – Juger les crimes de masse et de génocide

Consigne - En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, expliquez les objectifs politiques et mémoriels des tribunaux chargés de juger les crimes de masse et de génocide.

Document 1



Traduction : *« Tribunaux gacaca. La vérité sauve. Disons ce que nous avons vu, reconnaissons ce que nous avons fait et cela va nous libérer. »*

Source : photographie d'un panneau d'affichage sur une route rwandaise, 2004, issue du site internet *observers.france24.com*

Document 2

« Majesté, Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

On a beaucoup parlé des difficultés et des réalisations du TPIY[1] au cours des vingt dernières années. C'est vrai, nous sommes parvenus à donner vie aux aspirations de la résolution 827, faisant du Tribunal une institution vivante à l'origine d'une jurisprudence durable. Nous sommes parvenus – en dépit d'obstacles considérables – à traduire en justice tous les accusés mis en cause par le TPIY. Et nous avons réussi à donner à la justice internationale une impulsion qu'il sera difficile d'arrêter. […]

Pendant ces vingt dernières années, les procès que nous avons menés ont non seulement conduit les auteurs des crimes à rendre compte de leurs actes, mais ils ont également permis d'établir un certain nombre de faits qui constitueront un obstacle majeur au révisionnisme dans les années à venir. Nous observons des signes inquiétants de révisionnisme dans les déclarations publiques de certains dirigeants des pays de l'ex-Yougoslavie qui, aujourd'hui encore, glorifient ou nient les crimes de guerre – certains allant jusqu'à réfuter l'existence du génocide de Srebrenica. Ces déclarations sont préoccupantes et du même coup soulignent le rôle essentiel de la justice internationale.

N'oublions pas non plus que certains procès du Tribunal, parmi les plus importants, sont en cours. Nous ne devons pas dévier de notre tâche et nous demandons à la communauté internationale de continuer à porter un intérêt à nos travaux et d'y prendre part – sans ignorer pour autant les nombreux autres problèmes pressants relatifs à la justice internationale qui réclament notre attention dans le monde d'aujourd'hui. Notre expérience au TPIY nous permet de tirer un enseignement sans équivoque : les poursuites, à elles seules, ne sont pas suffisantes mais elles ouvrent la voie à la réparation et à la réconciliation.

J'ai eu, et j'ai encore, le grand honneur d'exercer les fonctions de Procureur au TPIY. En janvier 2008, lorsque je suis entré en fonctions, j'ai trouvé une équipe qui fonctionnait parfaitement et dont les membres se consacrent avec une compétence et un dévouement extraordinaire à l'accomplissement de la mission du TPIY. De concert avec nos partenaires de la communauté internationale, nous avons réussi à traduire en justice les derniers fugitifs et nous terminons les derniers procès. Le travail de ces fonctionnaires mérite d'être reconnu et j'espère que la communauté internationale réalisera qu'ils représentent une ressource inestimable pour toute initiative de justice internationale, à l'avenir. […]

Notre réussite sera mesurée en fonction de la transition réelle qui aura été établie entre le TPIY et les juridictions nationales, dans les pays de l'ex-Yougoslavie, pour les nombreux crimes de guerre qui doivent encore être jugés. En Bosnie-Herzégovine seulement, dans des centaines de procès concernant plus de 2 500 auteurs présumés, il faut encore procéder à des enquêtes et engager des poursuites. Si des efforts supplémentaires ne sont pas fournis, au plan national et international, les affaires s'enliseront.

Ensemble, il nous appartient d'assurer aux milliers de victimes des crimes commis la réparation qu'elles méritent, comme l'exige la justice.

Merci. »

Source : allocution du procureur Serge Brammertz à l'occasion du vingtième anniversaire du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), 27 mai 2013.

[1] Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.